

ASSEMBLEE GENERALE
TENUE A BRUXELLES LE 31 MAI 2021

—
PROCES-VERBAL
—

L'an deux mille vingt-et-un, le trente-et-un mai, à neuf heures, les actionnaires de la Société Nationale des Chemins de fer Belges, en abrégé SNCB, société anonyme de droit public, se sont réunis en Assemblée Générale annuelle, conformément à l'article 29 des Statuts, dans la salle du Conseil d'Administration, rue de France, 56, à 1060 Bruxelles et via moyen de communication électronique (Teams).

M. Thibaut GEORGIN, Président du Conseil d'Administration, préside la réunion.

L'Assemblée désigne Mme BOULANGER comme secrétaire et Mme VAN CAUTER comme scrutateur.

Ont pris place au bureau :

M. GEORGIN, président,
Mme DUTORDOIR, administratrice déléguée.

Assistent à l'Assemblée :

MM. FANK, MOENS et RION, représentants du Collège des Commissaires;

M. LORAND, CFO.

M. le Président constate que sont déposés sur le Bureau :

- 1) un extrait du Moniteur Belge en date du 11 mai 2021;
- 2) un extrait du TIJD et de L'ECHO en date du 11 mai 2021 ;
- 3) la lettre de convocation datée du 10 mai 2020;
- 4) les procurations données par l'Etat et les actionnaires afin de les représenter à l'Assemblée de ce jour;
- 5) la liste des présences mentionnant le représentant de l'Etat et les actionnaires qui assistent à l'Assemblée ou ont donné procuration ;

- 6) le rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les comptes de la SNCB de l'exercice 2020 ;
- 7) le rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels de la SNCB au 31 décembre 2020 ;
- 8) le rapport des commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2020 ;
- 9) le bilan et le compte de résultats de la SNCB, en ce compris les comptes par secteur, ainsi que le bilan et le compte de résultats consolidés du groupe SNCB ;
- 10) un compte rendu de la réunion de la Commission Paritaire Nationale consacrée à l'examen de l'information économique et financière.

Il résulte de la liste des présences que 32 actionnaires, représentant 1 053 611 251 actions ordinaires et 16 627 822 actions de jouissance, soit ensemble 1 070 239 073 actions et 1 053 61 055 274 023 voix, sont présents ou représentés.

Tous les actionnaires présents ou représentés ont satisfait aux conditions pour être présents à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée constate que toutes les formalités prescrites ont été remplies afin de lui permettre d'être régulièrement constituée et d'être habilitée à délibérer et à prendre des décisions sur les points à l'ordre du jour.

Conformément aux articles 26 et 27 des Statuts, les décisions de l'Assemblée Générale sont prises à la majorité des voix; chaque action ordinaire donne droit à une voix et dix actions de jouissance donnent droit à une voix.

M. le Président donne lecture de l'ordre du jour, qui comporte les points suivants :

1. Rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2020.
2. Rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2020.
3. Rapport des Commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2020.
4. Comptes annuels 2020 et affectation du résultat.
5. Comptes consolidés 2020.
6. Décharge aux administrateurs.
7. Décharge aux Commissaires.
8. Divers.



M. LORAND, CFO, présente les principaux éléments des états financiers au 31 décembre 2020.

Les actionnaires qui le souhaitent pouvaient poser leurs questions avant le 26 mai via mail. Les questions reçues avec les réponses ont été communiquées aux actionnaires qui ont accompli les formalités pour assister à l'assemblée générale. Il est proposé de ne pas revenir sur celles-ci.

M. le Président invite les actionnaires qui auraient d'autres explications à demander sur le rapport de gestion, le rapport du Collège des Commissaires, le rapport des commissaires-réviseurs, les comptes annuels de la SNCB, les comptes consolidés, l'affectation du résultat, à prendre la parole.

Il est répondu à leurs questions au cours de la séance.

M. le Président déclare la discussion close et met aux voix les points figurant à l'ordre du jour.

- I. RAPPORT DE GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES OPÉRATIONS DE L'EXERCICE 2020.
- II. RAPPORT DU COLLÈGE DES COMMISSAIRES SUR LES COMPTES ANNUELS AU 31 DÉCEMBRE 2020.
- III. RAPPORT DES COMMISSAIRES-RÉVISEURS SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS DE L'EXERCICE 2020.

L'Assemblée Générale prend connaissance du rapport de gestion ainsi que du rapport du Collège des Commissaires sur les comptes annuels au 31 décembre 2020 et du rapport des commissaires-réviseurs sur les comptes consolidés de l'exercice 2020.

IV. COMPTES ANNUELS 2020 ET AFFECTATION DU RÉSULTAT.

L'Assemblée approuve les comptes annuels de la Société de l'exercice 2020 tels qu'ils sont présentés par le Conseil d'Administration et l'affectation du résultat en résultat reporté. Le résultat de l'exercice est négatif de € 212.899.334,67. Compte tenu de la perte reportée des exercices précédents de € 426 073 701,15, la perte reportée s'élève à € 638.973.035,82.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix moins 2 abstentions.

V. COMPTES CONSOLIDÉS 2020.

L'Assemblée prend connaissance des comptes consolidés de l'exercice 2020 approuvés par le Conseil d'Administration.

VI. DÉCHARGE AUX ADMINISTRATEURS.

L'Assemblée accorde la décharge aux administrateurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.



Ce vote est acquis à l'unanimité des voix moins 2 abstentions

VII. DÉCHARGE AUX COMMISSAIRES.

L'Assemblée accorde la décharge aux commissaires et aux commissaires-réviseurs pour l'exercice de leur mandat au cours de l'année écoulée.

Ce vote est acquis à l'unanimité des voix moins 2 abstentions

VIII. DIVERS.

Aucune question n'est soulevée sous la rubrique Divers.

M. le Président invite les scrutateurs, les membres du Bureau à signer le procès-verbal.

La séance est levée à 9 heures 55

LE SECRETAIRE,



LES SCRUTATEURS,



LE PRESIDENT,



LES MEMBRES DU BUREAU,



LES ACTIONNAIRES,